INITIALES DU MAIRE
12772-2019
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mardi 5 mars 2019 à 19 h 40.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin
Siège no 2 Monsieur Marc Grenier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrianne Poulin
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame France Bégin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Eric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

123599-03-2019 **Il** est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 25 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 345, ROUTE 271

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2018

LÉGISLATION

5. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT :

   5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 582-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 348 000 $ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE VOIRIE, INCLUANT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

   5.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 581-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

6. ENTENTE : PONCEAU RANG 9 SUD

7. REGROUPEMENT DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-FREDERIC-DE-BEAUCE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TRING-JONCTION, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-BENJAMIN, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZACHARIE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PROSPER, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-AURELIE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-CYPRIEN (BELLECHASSE), DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-COME-LINIERE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-THEOPHILE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEDEON-DE-BEAUCE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-MARTIN, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA GUADELOUPE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-ÉPHREM ET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-BENOÎT-LABRE

8. SOUMISSION : FOURNITURE D'UN CAMION NEUF ET ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

BÂTIMENT

9. ACOUSTIQUE DE LA SALLE MUNICIPALE

URBANISME – ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 345, ROUTE 271

11. TOUR DE BEAUCE : DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

FINANCES

12. COMPTES DU MOIS

13. DON : MOISSON BEAUCE

14. MANDAT BLANCHETTE VACHON : PRODUCTION DES NOUVELLES SECTIONS AUX ÉTATS FINANCIERS – MTQ

TRAVAUX PUBLICS

15. NETTOYAGE DES FOSSÉS : CHEMIN DE LA CEINTURE

16. PROJET – REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG STE-EVELINE ET RANG 4 :

16.1 MANDAT- SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

16.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AIRRL

17. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - GESTION DES ACTIFS : FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

17.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 345, ROUTE 271

18. ANNÉE 2 - RIRL : MANDAT – SERVICE DE GÉNIE MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE URLS – SPECTACLE DE LA RELÈVE

20. GRANDE MARCHE DU DÉFI PIERRE LAVOIE 2019

21. REGISTRE DES ARMES À FEU

PERSONNEL

22. POLITIQUE D'EMBAUCHE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

23. CORRESPONDANCE

24. RAPPORT DES COMITÉS

25. AUTRES ITEMS

- PARC INDUSTRIEL : BRUIT

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

27. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 345, ROUTE 271

Monsieur Éric Rouillard, maire ouvre l'assemblée publique de consultation à 19 h 40.

Il demande à madame Edith Quirion, directrice générale / secrétaire-trésorière de résumer le contenu de la demande et indique aux gens présents la possibilité de poser des questions sur ladite demande :

Lot 4 699 373 – 345, Route 271

Régulariser la largeur de la ligne avant de 23,22 mètres alors que le règlement de lotissement numéro 448-2006 exige 25 mètres.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

Les personnes présentes n'ont posé aucune question.

L'assemblée est fermée. Il est 20 h.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

123600-03-2019 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal susmentionné, comme rédigé, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

5. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT :

5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 582-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 348 000 $ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DE VOIRIE, INCLUANT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

Le conseiller, monsieur Jonathan Pépin, donne avis qu'il sera soumis au conseil, pour adoption, un règlement (numéro 582-2019) décrétant une dépense et un emprunt de 348 000 $ pour l'acquisition d'un camion de voirie, incluant les équipements de déneigement. Un projet de règlement est déposé à cette fin.

5.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 581-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La conseillère, madame Myrianne Poulin, donne avis qu'il sera soumis au conseil, pour adoption, un règlement (numéro 581-2019) sur la gestion contractuelle. Un projet de règlement est déposé à cette fin.

6. ENTENTE : PONCEAU RANG 9 SUD

123601-03-2019 **Il** est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer, à la compagnie Pavage Sartigan, la somme de 7 139,08 $ pour les travaux supplémentaires – Avis 2 révisée eu égard aux travaux de réinstallation du ponceau TTOA / projet rang 9 Sud, comme recommandé par la firme WSP.

7. REGROUPEMENT DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-FREDERIC-DE-BEAUCE, DE L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION DE TRING-JONCTION, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-BENJAMIN, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZACHARIE, DE L'OFFICE

INITIALES DU MAIRE
12776-2019
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-PROSPER, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-AURÉLIE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-CYPRIEN (BELLECHASSE), DE L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-COME-LINIÈRE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-THÉOPHILE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-MARTIN, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LA GUADELOUPE, DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-EPHREM ET DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-BENOÎT-LABRE.

123602-03-2019 **ATTENDU QUE** l'Office municipal d'habitation de la Ville de Beauceville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Frédéric-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Tring-Jonction, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Victor, l'Office municipal d'habitation de la Ville de Saint-Georges, l'Office municipal d'habitation de Saint-Benjamin, l'Office municipal d'habitation de la municipalité de Saint-Zacharie, l'Office municipal d'habitation de Saint-Prosper, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Aurélie, l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyprien (Bellechasse), l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Côme-Linière, l'Office municipal d'habitation de Saint-Théophile, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Martin, l'Office municipal d'habitation de La Guadeloupe, l'Office municipal d'habitation de Saint-Éphrem et l'Office municipal d'habitation de Saint-Benoît-Labre ont demandé l'autorisation au ministre responsable de l'application de la Loi sur la Société d'habitation du Québec de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de la Ville de Beauceville, de Saint-Frédéric-de-Beauce, de Tring-Jonction, de la Municipalité de Saint-Victor, de la Ville de Saint-Georges, de Saint-Benjamin, de Saint-Zacharie, de Saint-Prosper, de Sainte-Aurélie, de Saint-Cyprien (Bellechasse), de Saint-Côme-Linière, de Saint-Théophile, de Saint-Gédéon-de-Beauce, de Saint-Martin, de La Guadeloupe, de Saint-Éphrem et de Saint-Benoît-Labre un projet d'entente de regroupement des dix-sept (17) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Proposé par : madame Myrianne Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents sur recommandation du comité exécutif.

Le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Beauceville, l'Office municipal d'habitation de Saint-Frédéric-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Tring-Jonction, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Victor, l'Office

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

municipal d'habitation de la Ville de Saint-Georges, l'Office municipal d'habitation de Saint-Benjamin, l'Office municipal d'habitation de la municipalité de Saint-Zacharie, l'Office municipal d'habitation de Saint-Prosper, l'Office municipal d'habitation de Sainte-Aurélie, l'Office municipal d'habitation de Saint-Cyprien (Bellechasse), l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Côme-Linière, l'Office municipal d'habitation de Saint-Théophile, l'Office municipal d'habitation de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, l'Office municipal d'habitation de Saint-Martin, l'Office municipal d'habitation de La Guadeloupe, l'Office municipal d'habitation de Saint-Éphrem et l'Office municipal d'habitation de Saint-Benoît-Labre suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

8. SOUMISSION : FOURNITURE D'UN CAMION NEUF ET ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

123603-03-2019 **Considérant** qu'en vertu de la résolution numéro 123559-12-2018, le conseil municipal a procédé à un appel d'offres public relativement à la fourniture d'un camion neuf et équipement de déneigement pour le service des travaux publics ;

Considérant que la municipalité a reçu qu'une seule soumission et qu'elle se lit comme suit :

- Centre du Camion de Beauce 381 487,05 $, taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par madame Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la soumission du Centre du camion de Beauce au montant de trois cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-sept dollars et cinq sous (381 487,05 $) taxes incluses conditionnellement à l'adoption du règlement d'emprunt numéro 582-2019 par le conseil municipal, son approbation par les personnes habiles à voter ainsi que par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

9. ACOUSTIQUE DE LA SALLE MUNICIPALE

123604-03-2019 **Considérant** que le conseil municipal a pour projet d'améliorer l'acoustique de la salle municipale ;

Considérant qu'une demande de prix a été effectuée auprès des fournisseurs suivants :

Montréal Acoustique :16,75 du pied carré ;

SPICA : 14,95 $ du pied carré ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la compagnie SPICA à 14,95 $ du pied carré pour un total de quinze mille deux cent treize dollars et quatre-vingt-quinze sous (15 213,95 $), taxes incluses.

10. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 345, ROUTE 271

Ce point sera traité à la clôture de l'assemblée publique de consultation.

N° de résolution ou annotation

11. TOUR DE BEAUCE : DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

123605-03-2019 **Considérant** que le Tour de Beauce travaille à l'organisation de l'ensemble de ses parcours pour son édition 2019 et demande au conseil municipal l'autorisation de circuler sur des rues de notre territoire le vendredi 21 juin prochain ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à la majorité des conseillers présents (5 pour 1 contre) d'autoriser le Tour de Beauce à circuler sur les rues de notre municipalité le 21 juin prochain et de fournir les coordonnées de notre directeur incendie pour assurer la sécurité.

12. COMPTES DU MOIS

123606-03-2019 **Il** est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 223 066,42 $ et d'autoriser leur paiement.

13. DON : MOISSON BEAUCE

Après discussions, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de l'organisme Moisson Beauce préférant venir en aide directement à l'organisme local, Comité Dernier recours ABBS.

14. MANDAT BLANCHETTE VACHON : PRODUCTION DES NOUVELLES SECTIONS AUX ÉTATS FINANCIERS - MTQ

123607-03-2019 **Il** est proposé par monsieur Marc Grenier résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Blanchette Vachon SENCRL pour produire l'ensemble des documents exigés par le MAMH et le MTQ (nouvelles sections aux états financiers à l'égard de l'aide financière versée pour l'entretien des routes) pour l'année financière 2018.

15. NETTOYAGE DES FOSSÉS : CHEMIN DE LA CEINTURE

123608-03-2019 **Considérant** que les locataires d'une partie du lot 5 305 879 demandent au conseil municipal de procéder, au printemps 2019, à des travaux de nettoyage du fossé à l'Est du chemin de la Ceinture ;

Considérant que lesdits travaux permettront de drainer le terrain en location et ainsi augmenter le rendement de ce dernier;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inclure dans la programmation des travaux de nettoyage des fossés 2019, le Chemin de la Ceinture entre l'intersection de la rue Loubier et du rang St-Charles.

16. PROJET – REMPLACEMENT DE PONCEAUX RANG STE-EVELINE ET RANG 4 :

16.1 MANDAT – SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

123609-03-2019
N° de résolution ou annotation

Considérant que le conseil municipal a prévu au programme triennal d'immobilisations 2019 la conception des plans et devis pour les travaux de réfection ou de remplacement des ponceaux dans le rang 4 et de deux ponceaux dans le rang Ste-Eveline incluant le nettoyage des fossés ;

Considérant que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan estime faire les travaux de conception susmentionnés pour la somme de douze mille cent cinquante dollars et soixante-dix sous (12 150,70 $) ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrianne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le mandat de conception des plans et devis pour les travaux de réfection ou de remplacement des ponceaux dans le rang 4 et de deux ponceaux dans le rang Ste-Eveline ainsi que le nettoyage des fossés au service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan; lesdits travaux de conception seront facturés selon le temps réellement travaillé ; la municipalité exige que les plans lui soient remis en format papier et numérique.

16.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AIRRL

Ce point est remis à une prochaine séance.

17. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GESTION DES ACTIFS : FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

123610-03-2019

Considérant que la municipalité de St-Benoît-Labre n'a pas de plan de gestion des infrastructures ;

Considérant que le Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités vient en aide aux municipalités pour faire l'acquisition d'un tel plan de gestion des infrastructures ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE demander à madame Edith Quirion, directrice générale / secrétaire-trésorière de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour la conception d'un plan de gestion des infrastructures ;

QUE la municipalité de St-Benoît-Labre s'engage à mener l'activité suivante dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- recueillir des données sur l'état de 76 km de route ;
- recueillir des données sur les infrastructures d'aqueduc et d'égout ;
- intégration des données dans un logiciel de gestion des actifs.

QUE la municipalité de St-Benoît-Labre consacre 8 720 $ de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

17.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 345, ROUTE 271

123611-03-2019

Considérant qu'un 2001, le service d'urbanisme a délivré un permis de

N° de résolution ou annotation

lotissement pour la création d'un lot connu, aujourd'hui, comme étant le lot 4 699 373 ;

Considérant que la ligne minimale avant est de 23,22 mètres alors qu'elle aurait dû être de 25 mètres en vertu du règlement de lotissement 448-2006 ;

Considérant que la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a autorisé un usage résidentiel sur ledit lot 4 699 373 – 345, Route 271 ;

Considérant que la situation doit être régularisée en vue de la délivrance d'un permis par le service d'urbanisme ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'acquiescer à ladite demande de dérogation mineure ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de dérogation mineure et d'accepter la ligne minimale avant à 23,22 mètres alors que le règlement de lotissement 448-2006 exige 25 mètres.

18. ANNÉE 2 – RIRL : MANDAT – SERVICE DE GÉNIE MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

123612-03-2019 **Considérant** qu'au printemps 2018, des modifications ont été apportées au programme RIRL exigeant des plans et devis lors du dépôt d'une demande d'aide financière ;

Considérant que la demande d'aide financière pour la réalisation de l'année 2 du plan quinquennal du PAVL (Ponceaux rang St-Henri, 9e rang et rang des Binet) déposée en 2017 est incomplète ;

Considérant que le conseil municipal a prévu la réalisation des travaux susmentionnés au budget 2019 ;

Considérant que le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan estime faire les travaux de conception susmentionnés pour la somme de dix mille deux cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-cinq sous (10 298,85 $) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier le mandat de conception des plans et devis pour les travaux mentionnés en préambule au service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan; lesdits travaux de conception seront facturés selon le temps réellement travaillé ; la municipalité exige que les plans lui soient remis en format papier et numérique.

19. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE URLS – SPECTACLE DE LA RELÈVE

123613-03-2019 **Considérant** que le conseil municipal a à cœur le développement culturel sur son territoire ;

Considérant qu'une aide financière est disponible auprès de l'URLS de la Chaudière-Appalaches pour l'organisation du spectacle de la jeune relève ;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Marie-Soleil Gilbert à présenter une demande d'aide financière à l'URLS de la Chaudière-Appalaches pour la réalisation du projet de manifestation culturelle de la jeune relève amateur intitulé : *Spectacle de la relève* devant se dérouler le 23 novembre 2019; d'autoriser le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer les documents requis.

20. GRANDE MARCHE DU DÉFI PIERRE LAVOIE 2019

123614-03-2019

Considérant que le Grand défi Pierre Lavoie a pour mission d'encourager les Québécois à adopter de saines habitudes de vie afin que les choix santé deviennent la norme pour les générations de demain ;

Considérant que dans le cadre de cet événement, le service des loisirs et de la culture de notre municipalité en collaboration avec un comité de bénévoles désire organiser une marche de 5 Km ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le service des loisirs et de la culture de notre municipalité à participer au Grand défi Pierre Lavoie en organisant, en collaboration avec un comité de bénévoles, une marche de 5 Km ; la municipalité s'engage à fournir les éléments suivants :

- Participation du Service incendie pour la sécurité des marcheurs la journée de l'événement ;
- Demande de permis au MTQ pour un événement spécial sur une route numérotée ;
- Branchement électrique au besoin (arche de départ).

21. REGISTRE DES ARMES À FEU

123615-03-2019

Attendu que des citoyens ont interpellé le conseil municipal au sujet du registre des armes à feu puisque l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés ;

Attendu que la Loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019 ;

Attendu que l'implantation de ce registre ($17 millions pour la mise en place et $5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales et laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

Attendu que le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de 2 millions à 2 milliards de dollars), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant ;

Attendu que l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées notamment en santé mentale, par exemple ;

N° de résolution ou annotation

Attendu que le projet SIAF est contesté et ne reçoit pas l'assentiment populaire et de surcroît, pénalise les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- De demander au gouvernement provincial de surseoir à l'adoption de la loi relativement au registre des armes à feu, de prendre le temps d'analyser ce dossier en considérant l'importance de l'acceptabilité sociale en concertant l'ensemble des intervenants et de revoir les priorités dans les investissements des deniers publics ;

- Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, au député de Beauce-Sud et à la MRC de Beauce-Sartigan.

22. POLITIQUE D'EMBAUCHE DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

123616-03-2019 **Considérant** qu'il est opportun d'uniformiser les conditions de travail des employés du service des loisirs et de la culture par la mise en place d'une politique d'embauche ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, comme présenté, la politique sur les conditions de travail des employés du service des loisirs et de la culture de St-Benoît-Labre.

23. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de février 2019.

24. RAPPORT DES COMITÉS

- Monsieur Jonathan Pépin, conseiller responsable sur le comité du 125e, fait un compte-rendu de la dernière rencontre.

- Monsieur Eric Rouillard, maire fait un compte-rendu de la dernière réunion des maires de la MRC de Beauce-Sartigan.

25. AUTRES ITEMS

- **PARC INDUSTRIEL : BRUIT**

123617-03-2019 **Considérant** qu'une plainte écrite a été déposée au bureau municipal dénonçant une problématique reliée à de la pollution sonore industrielle nocturne ;

Considérant que l'industriel visé par cette plainte est en connaissance de cause et fait acte de civisme en apportant des améliorations sans enrayer définitivement la problématique ;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander par écrit à l'industriel visé par la plainte de continuer d'agir en bon citoyen corporatif par l'apport de modifications durables à son entreprise et ainsi assurer une bonne cohabitation.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

27. CLÔTURE DE LA SÉANCE

123618-03-2019 **Il** est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 20 h 18.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Eric Rouillard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.